

Décision

Générale

colonial

Décision n° 754 Décisions concernant les Ministères.

n° 754

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juin 1960

Numéro JO

n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro

3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent mille francs Djibouti (100.000 F.D.) est accordée à l'Association Culturelle de l'Eglise Protestante Evangélique de Djibouti au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée, imputable sur le chapitre 13, article 6, \$ 2-2, du Budget local pour l'exercice 1960, sera payée en quatre tranches trimestrielles et à terme échu.